

09 juin 2016 -16:58

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2016](#)

Renouvellement du règlement d'ordre intérieur du Conseil fédéral du Développement durable

Sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au renouvellement du règlement d'ordre intérieur du Conseil fédéral du Développement durable.

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil fédéral du Développement durable (CFDD) doit être adapté, à la suite notamment de modifications relatives à la composition du CFDD et à l'évolution de son fonctionnement interne au fil des ans. La mise à jour du règlement d'ordre intérieur a aussi pour objectif de le faire mieux concorder au fonctionnement quotidien de celui-ci, qui a fort évolué depuis sa création en 1997.

Les principales modifications sont les suivantes :

- la mise à jour de la liste des membres invités comme observateurs à l'assemblée générale du CFDD
- l'élimination du nombre limite de conseillers scientifiques pouvant être cooptés par l'assemblée générale du CFDD
- une meilleure implication des différents groupes membres dans le fonctionnement du Bureau du CFDD
- une précision des missions du Bureau du CFDD
- la possibilité d'approuver des avis par procédure écrite
- la modification des quorums de vote pour l'approbation des avis
- l'abrogation du vote par procuration
- une précision des missions du directeur du CFDD
- la publication d'un rapport de durabilité chaque année, en sus du rapport administratif

Le Conseil fédéral du Développement durable a été créé par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be